40-125.D 429759

N° 429.759 MM. Guérin Pl. unique

~~40-125.D~~ 36
40-584

9/30/11

(3-234.)

War With Spain.

Certificate No......

.....

.....

.....

Dependent..... .....*of*

.....

Rank.....

Company.....

Regiment.....

.....

Rate per Month $.....

Commencing.....

Ending .....

.....*Agency.*

Issued....., 1 .

Mailed....., 1 .

Fee, $.....

(802-5,000)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation. N° 429.759

3. — PUBLICITÉ, POSTES, COMMUNICATIONS PAR PIGEONS VOYAGEURS.

Système de journal gratuit.

MM. ALEXANDRE GUÉRIN et VICTOR GUÉRIN résidant en France (Seine).

Demandé le 16 mai 1911.
Délivré le 25 juillet 1911. — Publié le 30 septembre 1911.

La présente invention a pour objet un journal quotidien, dit « Le Journal universel », sous forme d'affiche, permettant à tout le monde de prendre gratuitement connaissance des événements importants mondiaux aussitôt qu'ils ont eu lieu, et de toutes les nouvelles et renseignements d'une utilité pratique, en même temps qu'il offre à tous les industriels et commerçants, le moyen de faire à peu de frais, une publicité considérable pour l'extension et la vente de leurs produits. C'est en somme une nouvelle application de ce principe de mutualité: « Le bon marché par le grand nombre », et elle présente de ce côté, sur toutes les formes de publicité en usage, le très grand avantage d'être bien moins coûteuse, tout en étant beaucoup plus productive.

Ells se compose d'une feuille en papier, toile, carton ou autre, opaque, imperméable ou transparente, du format usité pour les affiches, divisée au recto en un certain nombre de cases bariolées de couleurs diverses, dont une blanche assez grande, réservée au centre, et une autre en haut sur toute la largeur, formant manchette et portant ce titre: « Le Journal universel, quotidien gratuit ». La case du milieu, dont la surface est d'environ quatre fois celle des cases en couleurs, toutes à peu près égales, qui l'entourent, forme le journal proprement dit; c'est là que sont inscrites les nouvelles et informations quotidiennes. Les cases qui encadrent le journal sont remplies par des annonces. (Figure unique.)

Cette feuille ainsi disposée avec ses annonces en couleurs sera apposée sur un panneau léger et transportable, en bois ou en toute autre matière; elle pourra également être reproduite par la peinture directement sur le panneau. Elle sera protégée suivant sa grandeur et son emplacement par un second panneau démontable en verre ou en toute autre matière transparente, dans le milieu duquel sera découpée à jour une ouverture rectangulaire pour laisser poser les éditions successives du journal.

L'appareil sera éclairé la nuit au moyen d'un système usuel. La feuille pourra aussi être éclairée par transparence, soit qu'elle ait été apprêtée spécialement à cet effet, ou collée directement sur verre ou toute autre matière transparente. La feuille interchangeable sera remplacée chaque mois et aussi dans cet intervalle de temps en cas de détérioration.

Le journal proprement dit se composera d'une feuille unique du format de la case blanche de la feuille, imprimée au recto par un procédé quelconque et mentionnant brièvement et avec précision, outre les informations générales et d'intérêt pratique, les faits locaux particuliers à la ville ou à la région à laquelle le journal sera spécialement destiné.

Prix du fascicule : 1 franc.

Ce journal, qui paraîtra régulièrement chaque jour avec, en plus, autant d'éditions que le nécessiteront les événements, sera fixé par un procédé pratique (simples punaises ou taquets de fer mobiles autour d'un clou), au fur et à mesure des éditions, dans la case blanche qui lui est réservée sur la feuille, l'édition précédente étant enlevée pour y apposer la suivante.

Chaque panneau, recouvert de la feuille d'annonces et du journal, sera placé à l'intérieur des cafés, bars, hôtels, restaurants, cercles, banques, salles de dépêches, paquebots, etc., et tous lieux publics, aussi dans des emplacements réservés à la devanture de magasins sur la voie publique, et, en général, partout où il y a passage ou agglomération de personnes. Il en sera apposé au moins un exemplaire dans toutes les communes de France, le nombre augmentant suivant l'importance des bourgs, villages et villes.

Dans lee cas d'événement important, il pourra être tiré des exemplaires supplémentaires de la feuille, comprenant à la fois les annonces et le journal, lesquels seront collés ur la voie publique en dehors des emplacements qui leur sont ordinairement réservés et en plus de ceux-ci.

RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet une combinaison nouvelle de publicité avec un journal quotidien, sous forme d'affiche murale, qui permettra à tout le monde d'être renseigné immédiatement et gratuitement sur tous les événements, en même temps qu'il fournira à tous les industriels et commerçants, où qu'ils habitent et quelle que soit l'importance de leurs maisons, le moyen de faire connaître et apprécier leurs marchandises et d'augmenter ainsi leur clientèle.

Elle peut se résumer en ceci: répandre partout, de manière à apprendre à tous, pour rien, les nouvelles intéressantes et d'utilité générale, et développer rationnellement la publicité pour le plus grand profit de l'industrie nationale et du commerce, et par conséquent de la richesse du pays.

ALEXANDRE GUÉRIN ET VICTOR GUÉRIN,
boulevard Poissonnière, 20. Paris.